



# SEV N° 8

Le journal du Syndicat du personnel des transports



SYNDICALISATION

## Plus forts unis

▶ p. 7

AVENIR

## Nous gardons le cap

Edito de Giorgio Tuti, président du SEV

▶ 2 et 4

**L**e mois de juin résonne comme celui du retour à une autre normalité. Depuis quelques jours, les entreprises de transport touristiques ont relancé leurs activités et nombre de nos membres ont donc quitté le chômage partiel pour accueillir à nouveaux usagers sur les lacs de Suisse ou en montagne.

Mais le mois de juin est aussi très important sur le plan du travail politique que le SEV mène. Le 2 juin, j'ai participé en effet à la 2e table ronde mise sur pied par la ministre des Transports Simonetta Sommaruga. Table ronde qui réunit donc les représentants des entreprises, de l'Office fédérale des transports et le SEV, comme représentant des travailleurs et travailleuses.

Car si la reprise des activités est désormais pleine et entière dans le pays, nombre de questions restent

ouvertes: en effet les pertes de recettes pour les entreprises de transport sont évaluées à plusieurs centaines de millions de francs par mois pour la branche, pendant la période aiguë de la crise. Nul ne peut encore savoir quel sera le trou final alors que la baisse de fréquentation a oscillé entre 80 et 90%. Encore actuellement, la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau d'avant le début de la crise.

Et si certains prédisent une hausse durable de l'utilisation des moyens de transport individuels au détriment des transports en commun, il est bien sûr trop tôt pour être certain de quoi que ce soit.

Dans ce contexte, et notre position n'a pas bougé depuis des mois, les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien aux entreprises de transport public, qu'elles soient actives dans le trafic grandes lignes,

le trafic régional ou dans le tourisme. Les signaux sont encourageants mais il reste encore du chemin avant que des solutions satisfaisantes soient clairement sur la table.

L'enjeu est de taille: il en va en premier lieu des nombreux emplois dans la branche et de la qualité du service public, mais aussi du respect de l'environnement.

En tant que plus grand et plus puissant syndicat de la branche, nous allons donc continuer à défendre les intérêts de nos membres d'une part, mais aussi de l'ensemble des salarié-e-s.

En cette période d'incertitude, il est donc impératif que nous soyons aussi nombreux que possible.

Et pour nous renforcer, nous faisons appel à chacun et chacune. Vous êtes les mieux placés pour convaincre vos collègues de travail d'adhérer au SEV.

### Parité

14 juin 2020 : les femmes font à nouveau entendre leur voix.

3

### Télétravail

Un modèle qui a le vent en poupe mais qui doit être régulé.

5

### Cargo International

Signature d'un accord sur le chômage partiel qui garantit un salaire complet.

6

## Rapport final de l'accident de Baden

Le rapport final du Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) relatif à l'accident de Baden qui a coûté la vie à un chef assistant-clientèle a été publié mardi. Ses conclusions mettent en avant des éléments que le SEV avait critiqués immédiatement après l'accident. Pour le SEV, il est impératif d'accorder plus de temps au personnel de la maintenance des trains et d'augmenter les effectifs.

▶ Notre communiqué sur notre site web [sev-online.ch](http://sev-online.ch)

## Indemnités CFF: réglées dès mars

Les CFF et le SEV se sont entendus pour considérer, comme base de calcul pour les indemnités dès mars 2020, la moyenne individuelle des indemnités perçues entre le 1er mars 2019 et le 29 février 2020. Sur cette base, les indemnités de mars et avril 2020 seront octroyées en juin, et celles de mai le seront en juillet.

## Rigibahn et corona-économies

Selon une information de la direction du chemin de fer du Rigi, 7 collaborateurs ont été licenciés à fin mai et 11 ont subi un changement des conditions d'engagement. Selon leur nouveau contrat de travail, certains ont vu leur taux d'activité chuter de 100 % à 60 %. « Nous devons nous attendre à une baisse du chiffre d'affaires d'environ 40 % pour l'exercice 2020, avec les pertes qui en découlent », a affirmé le CEO Frédéric Füssenich. « La direction fait des économies sur le dos du personnel », affirme Toni Feuz, secrétaire syndical SEV. « Même des employés de longue date ont reçu leur débite ou alors leur taux d'activité a été réduit, ajoute Feuz. La direction ne fait pas preuve de sensibilité dans sa manière de traiter le personnel. De plus, les conditions de travail soulèvent bien des questions en lien avec la Loi sur la durée du travail. Il serait bien que l'autorité de surveillance y jette un oeil. »

### CRISE SANITAIRE ET SERVICE PUBLIC

# Les transports publics restent centraux



Giorgio Tuti lors de la conférence de presse numérique de l'USS du vendredi 5 juin.

**Markus Fischer**  
[markus.fischer@sev-online.ch](mailto:markus.fischer@sev-online.ch)

**L'Union syndicale suisse a analysé vendredi dernier lors d'une conférence de presse les conséquences de la pandémie du Coronavirus sur les divers secteurs du service public. Durant la crise, les transports publics ont fonctionné de manière fiable mais ils ont perdu de nombreux clients. Il s'agit à présent de rapidement les reconquérir, comme le souligne dans une interview Giorgio Tuti, président du SEV. « Ce qu'il faut maintenant, c'est une bonne communication, du personnel en nombre suffisant, bien formé et engagé, et qui veille à la propreté des véhicules et des gares, et montre que les TP demeurent sûrs. »**

**Journal SEV: Comment les transports publics (TP) ont-ils jusqu'à présent maîtrisé la crise sanitaire ?**

**Giorgio Tuti:** Une prestation particulière du personnel des TP qu'il faut relever est celle d'avoir réussi à effectuer en quelques jours et sans problèmes majeurs l'allègement de l'horaire ordonné par le Conseil fédéral le 16 mars. Un changement d'horaires si radical et en si peu de temps a été une tâche colossale. En outre, les chauffeurs de bus, agents de trains, agents de la manoeuvre, conseillers à la clientèle, le personnel de nettoyage, les mécaniciens de locomotives etc., bref tout le personnel des TP ont rempli le mandat confié par le Conseil fédéral de garantir une offre de base dans toutes les régions de Suisse et ceci malgré la pandémie. Les TP ont fourni la preuve qu'ils fonctionnent aussi de façon fiable en temps de crise. Cela a été essentiel pour la cohésion du pays.

**Pourtant, durant le confinement, le nombre de voyageurs s'est effondré ...**

Il est vrai que l'appel du Conseil fédéral à rester le plus possible à la maison et d'éviter les rassemblements de personnes a entraîné dans les TP un recul du nombre de passagers de 80 à

90 % par rapport à la situation normale. Cela a causé aux entreprises de TP de grosses pertes financières pour des coûts d'exploitation à peine plus bas. Pour l'ensemble du trafic voyageurs, les pertes mensuelles se sont montées en centaines de millions de francs. Après le retour presque à la normale de l'horaire le 11 mai, le nombre de passagers est resté en-dessous de la moyenne. La Confédération a ici le devoir d'élaborer un projet en collaboration avec les cantons et les entreprises de transport afin que ces dernières reçoivent le soutien financier nécessaire après que la crise sanitaire leur a infligé des coûts élevés non couverts.

**Pourquoi une offre de base des TP était nécessaire pendant le confinement ?**

Lors d'une telle crise, il est important de faire comprendre à la population que les prestations de base avec des services d'infrastructure sont garanties pour toutes les couches sociales et toutes les régions. Il est primordial de savoir que, par exemple, se rendre chez le médecin ou à l'hôpital est en tout temps possible. Les professionnels, d'importance systémique, qui travaillent par exemple dans un hôpital ou dans des magasins d'alimentation, doivent pouvoir continuer à se rendre au travail avec les TP. Et, comme je l'ai déjà dit, les TP sont importants pour la cohésion du pays car ils relient les villes, les agglomérations et les régions rurales par-delà les frontières linguistiques. Des TP qui fonctionnent bien font partie de notre ADN, ils nous procurent un sentiment de sécurité.

**Quelle est l'importance du trafic marchandises dans une telle crise ?**

Le fait que le trafic marchandises continue à fonctionner ne prévient pas seulement des difficultés d'approvisionnement mais aussi les achats en masse qu'on a pu observer les premiers jours du confinement. Quand on voit que les marchandises servant aux besoins quotidiens sont en quantité suffisante et que leur transport dans les magasins ou à la maison continue à fonctionner, alors c'est la meilleure preuve que les achats en

masse ne sont pas nécessaires. La population doit pouvoir faire totalement confiance au transport de marchandises effectué par la route et le rail.

**La crise sanitaire a ébranlé la confiance dans les TP. Que faire ?**

En raison de la communication de ces derniers mois, il est compréhensible que certaines personnes continuent à éviter les TP. Mais il est absolument nécessaire que les gens reprennent confiance et les réutilisent. Pour ce faire, la propreté est primordiale, donc les groupes professionnels qui sont en charge de ce secteur dans les gares, les trains, les cars postaux et les bus, dans les trams et les bateaux, et qui font partie du service public, sont essentiels. Une campagne d'information est donc maintenant nécessaire : utilisez les TP ! Et les entreprises de TP peuvent fournir un important coup de pouce à cette campagne avec des travaux de nettoyage visibles dans les gares, aux automates et dans les moyens de transport.

**Malgré de possibles autres pandémies, les TP ont-ils encore un avenir ?**

Les TP sont même très prometteurs puisqu'ils sont très économes en énergie, peu polluants et peuvent accueillir beaucoup de monde sur une surface restreinte. Avant la crise sanitaire, l'opinion générale commençait à voir l'urgence de faire quelque chose contre le changement climatique. Et rien n'a changé aujourd'hui par rapport à il y a trois mois. Les TP font partie de la solution pour résoudre le problème climatique. C'est pourquoi la part des TP dans la répartition modale doit augmenter. Ces prochaines années, il faut assurer la croissance et le renforcement des TP. Et il faut assez de personnel bien formé avec de bonnes conditions d'engagement et de travail, et des perspectives professionnelles attractives – maintenant plus que jamais.

## Service public stabilisateur

« Pendant la crise, le service public a démontré qu'il était essentiel, et il a fait preuve de solidité et d'agilité », a déclaré l'Union syndicale suisse dans le communiqué de sa conférence de presse (numérique) du 5 juin sur le rôle du service public durant la crise du Coronavirus. « En fait, le fonctionnement des services publics a été l'une des principales raisons de la confiance de la population dans les mesures prises pour lutter contre le virus. Le service public joue donc un rôle de stabilisateur systémique qui était jusqu'ici insuffisamment reconnu (...). Dans les transports publics ou dans la logistique, c'est ainsi bien l'association des différents acteurs et l'existence de mandats clairs de desserte de toutes les régions qui ont permis tant le maintien de prestations durant le semi-confinement que leur redémarrage très rapide une fois les restrictions levées. Dans l'accueil de jour ou la santé, les acteurs du service public ont assuré une offre jugée par tous absolument essentielle – heureusement sans se préoccuper, dans un premier temps, de sa rentabilité économique. Il a fallu engager des dépenses importantes et compter sur l'engagement sans faille d'un personnel auquel on parlait jusqu'ici principalement d'optimisation des coûts. »

En conséquence, de nombreux acteurs du service public ont subi des pertes financières au cours des derniers mois. « Il faut les dédommager rapidement et entièrement », exige l'USS. Un bon fonctionnement du service public est nécessaire à la relance. « La priorité va au développement du service public et au renoncement des programmes d'économies ou d'austérité. La crise a montré qu'il était important de disposer de réserves de capacité. » Fi

MICHAEL BULETTI répond

# Que fait le SEV pour la hausse des salaires?

**?** Comme jeune assistante clientèle CFF, j'ai eu une hausse de salaire en mai mais le coût de la vie augmente sans cesse. Que fait le SEV pour que les salaires des jeunes, progressent plus vite?

Lors des négociations pour la CCT 2019 qui est entrée en vigueur en mai 2019, une progression salariale plus rapide pour les jeunes collaboratrices et collaborateurs qui sont classés au bas de leur plage salariale (niveau d'exigences) était une revendication centrale du SEV. Nous avons pu la faire passer au moins partiellement dans la mesure où les collaborateurs qui se trouvent dans le premier et le deuxième tiers de la plage salariale reçoivent maintenant une unité de hausse salariale supplémentaire, en sus du nombre d'unités de hausse prescrit selon le système salarial (K 140.3). Exemple : un collaborateur qui est dans le premier tiers du niveau d'exigences F avec un salaire annuel de 65 000 fr. a reçu au 1er mai 2020 une augmentation complémentaire de 470 fr. en plus des

quatre unités d'augmentation prescrites (1 880 fr.). La progression salariale en 20 ans du minimum au maximum de la plage salariale, telle que prescrite dans la CCT, devrait ainsi être possible. Le SEV continue naturellement à s'engager pour d'autres améliorations.

Compte tenu de la vague de retraites des prochaines années, le SEV revendique en particulier que la somme salariale qui se libère parce que les salaires des jeunes nouvellement engagés sont plus bas que ceux des personnes qui partent (gains de fluctuation) soit mise à disposition de la progression salariale. Les nouveaux employés sont également inclus dans l'augmentation salariale, ce qui signifie que le montant disponible - 0,8 % de la masse salariale totale par an selon l'accord, 0,9 % en 2021 - doit être réparti entre davantage de personnes. Pour y remédier, le gain de fluctuation doit être réinvesti dans la progression du salaire.

Le secrétaire syndical Michael Buletti fait partie du team salaire du SEV. As-tu des questions? Ecris-nous à [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch).



Depuis plusieurs années, une partie du personnel de Cleaning à Bienne, qui s'occupe du nettoyage des voitures CFF, a cumulé un solde négatif d'heures de travail que les CFF leur faisaient rattraper. Cette pratique était illégale. La demeure pour ces soldes négatifs se trouve en effet du côté de l'employeur et non des employés. Suite à l'intervention du SEV, les collaborateurs Cleaning qui avaient des soldes négatifs en raison d'erreurs de planification de l'employeur ont été analysés et réglés. Les soldes ont été corrigés avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. Conformément à la CCT.

Alors que le chômage explose en Suisse, que des milliers de personnes font la queue pour manger, que propose le Parlement? Mercredi 10 juin, alors qu'il acceptait une rallonge budgétaire de 14,9 milliards de francs, la majorité bourgeoise a refusé de débloquer une aide d'urgence de... 10 millions pour les personnes en situation de pauvreté. La droite a par contre accepté la veille de... compter les pauvres en exigeant que tous les cinq ans un rapport de monitoring sur la pauvreté soit remis au Parlement. Caritas a déjà fait les comptes: 660'000 pauvres vivent en Suisse (près de 8% de la population)...



## SEMAINE VIOLETTE

# « Parité, tous concernés »

Chantal Fischer  
[chantal.fischer@sev-online.ch](mailto:chantal.fischer@sev-online.ch)

Cette semaine et jusqu'à dimanche se déroule la « semaine violette ». Il s'agissait à l'origine d'une semaine d'actions qui prévoyait diverses manifestations dans les entreprises. Mais en raison de la crise sanitaire due au coronavirus, il a fallu revoir le concept. Chargée des questions d'égalité entre les sexes auprès du SEV, Lucie Waser précise le contexte

**Journal du SEV: En quoi consiste exactement cette semaine violette?**

**Lucie Waser:** Une année après l'incroyable grève des femmes du 14 juin 2019, il ne s'est pas passé grand-chose en matière d'égalité homme-femme. La semaine violette a pour objectif de rappeler le sens de notre marche de protestation et de nos revendications. Cette année, l'anniversaire du 14 juin tombe sur un dimanche. Nous, les femmes syndicalistes, avons décidé de mettre à profit les jours qui précèdent ce dimanche pour attirer l'attention sur le travail des syndicats et sur les revendications des femmes. C'est ainsi qu'est née la semaine violette. Hélas, la crise du coronavirus a chamboulé l'idée originelle, qui prévoyait des actions dans les entreprises. Nous l'avons transposée dans l'espace virtuel. Cela signifie que tous les syndi-



cats de l'USS ont rencontré des femmes qui sont membres et ont enregistré des messages vidéo. Ce qui nous intéressait, c'est la manière dont elles ont vécu personnellement la crise du coronavirus tout en continuant de travailler afin d'assurer la bonne marche du service public.

**S'agit-il d'une action du SEV?**

Non, le SEV travaille en collaboration avec l'Union syndicale suisse. Les messages vidéo de nos membres se trouvent dans nos médias sociaux et sur le site web [14juin.ch](http://14juin.ch).

Le SEV est aussi présent sur la scène internationale. Il a participé au projet « Women transport workers at the frontline » lancé par l'European Transport Worker's Federation (ETF). Ce projet vise à montrer les diverses zones d'ombre de la crise et à documenter dans toute leur étendue les expériences vécues par nos membres.

**Sur quelles questions le SEV entend-il attirer l'attention durant cette semaine?**

Le travail d'aide non rémunéré reste encore et toujours un sujet majeur. Durant le confinement, nous avons pu voir ce qui se passe quand les crèches et les grands-parents ne peuvent plus tenir leur rôle d'encadrement. Dans beaucoup de familles, cela a provoqué des crises parfois aiguës. Nous, les femmes syndicalistes, sommes d'avis que la garde des enfants doit faire partie du service public. Cela permettrait aux deux parents de reprendre avec moins de stress leur activité professionnelle lucrative après la naissance d'un enfant. Les femmes syndicalistes estiment que l'indépendance économique des femmes est un aspect primordial du problème. Lorsqu'une femme est indépendante sur le plan financier et qu'elle verse sa part à la caisse d'allocations familiales, elle se retrouve d'égal à égal avec son partenaire et rompt ainsi le déséquilibre des forces qui prévaut presque toujours dans le couple.

Autre sujet majeur: notre appel au Conseil fédéral et au Parlement. Nous souhaitons que les programmes appelés à soutenir la conjoncture après une crise comme celle-ci soient sociaux et équitables. Des études historiques démontrent que, dans le passé, ce sont les femmes qui ont fait les frais de la crise. Il importe donc

que, cette fois-ci, les femmes soient représentées à la table des négociations et puissent donner leur avis, afin que nos impôts (oui, les femmes aussi paient des impôts!) profitent à tout le monde dans la population. C'est dans des équipes mixtes qu'il convient désormais de chercher les meilleures solutions. Or, durant cette crise, les commissions qui ont eu voix au chapitre dans les médias étaient composées uniquement d'hommes, ce qui est scandaleux!

**Quelles leçons pouvons-nous tirer de la crise liée au coronavirus?**

Une leçon essentielle est certainement le fait que la garde des enfants et l'instruction à domicile sont des jobs à temps complet qui ne peuvent pas être organisés juste comme ça, à côté d'un travail à domicile. D'ailleurs, cela ne vaut pas seulement pour les mamans, mais aussi pour les papas. Contrainte de faire face à la crise, la population suisse s'est certainement soudée comme jamais: malgré la crainte qui nous oppressait, nous avons en effet assisté à de nombreuses actions de solidarité. De vastes réseaux de bénévoles se sont formés, et beaucoup de citoyens ont donné un coup de main.

Il faut également mentionner ici le travail extrêmement important effectué par nos soins, dans les syndicats, pour gérer la crise. Il a permis le recours au chômage partiel, l'obtention du congé parental en raison de

## Portraits du SEV

Dans le cadre de la semaine violette, le SEV postera des portraits de femme sur Facebook : [facebook.com/verkehrsgewerkschaft](https://www.facebook.com/verkehrsgewerkschaft). Pour la suite, nous cherchons également des hommes qui souhaiteraient nous faire partager leurs expériences par vidéo. Es-tu intéressé? Alors annonce-toi à l'adresse [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch).

l'épidémie et la décision de placer comme première priorité la protection de la santé du personnel. Car en Suisse les syndicats sont forts: là où ce n'est pas le cas (comme aux USA), les gens sont 'hui livrés à la rue.

**As-tu encore un message à délivrer à nos lectrices/lecteurs?**

La semaine violette est un pas de plus vers une Suisse plus équitable et plus sociale. Je compte beaucoup, cette année aussi, sur la présence solidaire des hommes. Si l'on veut une égalité entre hommes et femmes dans notre société, nous avons besoin de la participation de tout le monde. La reconnaissance de l'équivalence entre les sexes et le respect mutuel de l'Autre sont en effet des valeurs dont les hommes profitent autant que les femmes. Et si tu t'intéresses à ce processus d'apprentissage social, si tu veux le façonner avec nous, alors aujourd'hui encore deviens membre du SEV!

## « Pas de retour à la norme mâle! »

C'est sous ce slogan que manifesteront les Romand-es ce 14 juin dans le respect des règles sanitaires comme à **Genève** (dès 11h), **Lausanne** (13 juin : 23h30, pl. Saint-François; 14 juin dès 11h: déroulement de banderoles des ponts; dès midi à la Riponne, Ouchy et Sallaz: actions et animations), **Fribourg** (dès 11h à la pl. Python-e), **Nyon** (dès 9h au bord du lac et bal masqué à 14h), **Martigny** (dès 12h), **Monthey** (pl. du marché dès 14h30) et **Sion** (Pl. de la Planta, dès 13h). **Autres villes à notre connaissance: La Chaux-de-Fonds, Morges, Neuchâtel et Vevey.**

**Réseaux sociaux: #14juin2020 15h24:** actions bruit et pancartes.

Voir les infos sur les sites Facebook des différents collectifs romands Grève des femmes, grève féministe.

## CRISE POST-COVID ET TRANSPORTS

# Après la crise sanitaire, la crise économique



Alors que la crise sanitaire se transforme en crise économique, le soutien aux transports publics et leur personnel est plus nécessaire que jamais.

Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Alors que la Suisse se remet lentement du choc de deux mois de semi-confinement qui auront permis de limiter à 1663 le nombre de morts dus au coronavirus, les effets économiques de ce très fort ralentissement commencent à se faire sentir et la crise qui pointe pourrait bien être assez terrible.**

Avant de voir les effets sur l'ensemble de l'économie, regardons d'abord les effets de la crise sur les transports publics. Si leur activité a été durement affectée, un service de base a néanmoins été maintenu. Le nombre de passagers utilisant les transports publics par rapport à la situation normale a chuté de 80 à 90 % (voir l'interview de Giorgio Tuti, page 2). Bernmobil prévoyait fin mai des pertes de 20 à 30 millions de francs suisses, soit un quart des recettes. Selon l'Union des transports publics (UTP), le manque à gagner moyen sur les recettes provenant des clients se monte, chaque mois, à quelque 500 millions de francs pour les opérateurs.

## Transports publics dans le rouge vif

L'ampleur des pertes dépend toutefois d'un facteur non maîtrisable : combien de temps la peur influencera-t-elle le comportement des usagers qui reprennent progressivement le chemin des transports publics. Chez Bernmobil, le nombre de passagers correspond « actuellement à un peu plus de 50 % par rapport à la même période en 2019 », expliquait le porte-parole Rolf Meyer au « Bund » fin mai. En espérant que les transports publics reconquerraient rapidement la confiance des usagers, le manque à gagner des mois d'activité au ralenti pèsera néanmoins sur les budgets des différents opérateurs et devra être comblé d'une manière ou d'une autre. En 2020, les transports publics vont donc logiquement collectionner les chiffres rouge vif.

Lors de la dernière session parlementaire de mai, suite au vote d'une motion pour atténuer les pertes du secteur, la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a promis des propositions de solutions pour cet été et une clé de répartition entre Confédération, cantons et opéra-

teurs, lesquels seraient appelés à puiser dans leurs réserves. Fin mai, le « Bund » annonçait que l'Office fédéral des transports (OFT) travaillait sur des mesures visant à aider les entreprises de transport à amortir les pertes causées par la pandémie du coronavirus. « Le soutien de la Confédération aux entreprises de transport pour couvrir ce manque à gagner est vraiment essentiel » insiste Christian Fankhauser, vice-président du SEV. En retour, la Confédération attendrait des entreprises qu'elles fassent tout leur possible pour minimiser les dégâts. En outre, l'aide serait liée à la renonciation au paiement d'un dividende. Deux tables-rondes tripartites ont déjà eu lieu. Le SEV sera attentif à ce que ce ne soit pas par une baisse des prestations ou des mesures d'économies sur le dos du personnel des transports que Confédération et entreprises cherchent à faire baisser la facture.

Une autre bataille très importante se joue en ce moment sur la question du financement des lignes du transport régional de voyageurs (TRV). Les contributions fédérales et cantonales (chacune env. un milliard de francs par an) couvrent environ la moitié des coûts. Les voyageurs paient l'autre moitié par l'achat de billets et d'abonnements. Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 18 mai sa demande d'un crédit d'engagement de 4,4 milliards de francs pour le financement des TRV pour les années 2022 à 2025, soit une hausse d'environ 300 millions de francs par rapport à la période précédente. L'OFT précise bien sur son site que « les conséquences financières de la pandémie du coronavirus seront traitées séparément et ne font pas partie de ce projet. »

## Changement de pratiques des usagers ?

« Le signal est clair souligne Christian Fankhauser. L'intention des pouvoirs publics helvétiques est de continuer à développer les transports publics et non de réduire les prestations et les postes ». Mais le patronat par la bouche d'Economiesuisse a déjà fait savoir qu'il veut au contraire réduire cette enveloppe.

La crise modifiera-t-elle en profondeur les pratiques de mobilité et certains éléments fondamentaux de la société dans laquelle nous vivons ? « Il est trop tôt pour dire si et comment la

pandémie va transformer la façon dont le monde fonctionne », indiquait fin avril au « Temps » Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Il constate qu'avec le difficile respect de la distance de sécurité de deux mètres, « c'est le système de transport public lui-même qui est en jeu et cela est très préoccupant. » Il croit néanmoins « que le déclin de l'attractivité de la voiture » est une tendance « qui ne va pas disparaître ».

Plus péremptoire, la société d'audit et de conseil Deloitte affirme au contraire que, selon son enquête publiée le 2 juin et réalisée mi-avril au plus fort du confinement, il y aura une « recrudescence des moyens de transports individuels ». L'enquête, basée sur ce que les personnes interrogées prévoyaient à ce moment-là, montre logiquement que près d'un tiers d'entre elles pensaient se déplacer à l'avenir plus souvent à pied, en scooter électrique (ou en trottinette électrique) ou en vélo. Que le vélo soit promis à un bel avenir, nul n'en doute. Mais de là à en déduire que ce sera au détriment du bus et du train et que l'on va assister à un déclin ou « une réduction de fréquentation significative des transports publics », cela semble un peu rapide à l'heure de l'urgence climatique. Cette « étude » tombe donc opportunément pour accompagner la petite musique néolibérale que joue déjà Economiesuisse pour redimensionner les transports publics.

## Pire crise depuis 1975 ?

Il est bien sûr possible qu'on assiste à un désengorgement concernant la fréquentation des transports publics. Le recours plus important au télétravail, qui comporte aussi des côtés négatifs quand il n'est pas encadré (voir ci-contre), pourrait en effet mieux répartir les déplacements durant la journée afin de décharger les heures de pointe et de mieux remplir les trains aux heures creuses. « C'est un effet possible de la crise » analyse dans « Le Temps » le géographe Pierre Dessemontet, chargé de cours à l'EPFL.

D'autres secteurs sont bien plus touchés par la crise que le transport, en particulier les professions plus en lien avec le marché extérieur (horlogerie, machines-outils) ou touchées par l'arrêt total de l'activité (hôtellerie-restauration, avia-

tion, culture et économie domestique). A Genève, la distribution d'aide alimentaire à des milliers de personnes privées de revenu suite à l'épidémie sans pouvoir prétendre à une aide a mis à jour cette précarisation rapide et violente qui pourrait s'étendre à d'autres milieux. Les indépendants eux aussi sont fortement impactés par la crise économique. Les jeunes qui vont avoir des difficultés pour trouver des apprentissages ou les travailleurs âgés qui vont arriver en fin de droits seront également fortement touchés.

En deux mois entre février et avril, le nombre de chômeurs a augmenté de 30% en Suisse. La courbe continue à grimper. Le SECO annonçait fin avril que l'économie suisse s'apprête à traverser « sa pire crise depuis 1975 ». A moins que le filet social ne soit renforcé, elle risque d'entraîner une explosion de la pauvreté. Le scénario d'une explosion de la précarité et de la pauvreté n'est toutefois pas inéluctable.

## Tournant social ou déréglementation

De nombreuses propositions ont été lancées pour que la réponse à la crise ne soit pas une nouvelle cure d'austérité ou de déréglementation qui mettrait à mal les travailleurs essentiels héros d'hier. L'Union syndicale suisse a demandé le 25 mai l'interdiction des licenciements, notamment au sein des entreprises bénéficiant de la RHT (chômage partiel), ainsi qu'une garantie des salaires à 100% pour les bas revenus touchés par le chômage. Pour l'USS, il faut des mesures additionnelles de soutien à la conjoncture pour prévenir une grave récession. Les partenaires sociaux doivent être associés à leur élaboration dans un groupe de travail. La fédération syndicale propose aussi l'allongement de la durée d'indemnisation du chômage, nécessaire pour donner plus de sécurité chez les jeunes et les salarié-e-s en fin de carrière.

Pour éviter une explosion des inégalités, un appel des milieux de gauche exige « un impôt de solidarité d'au moins 3% sur les actifs financiers élevés pendant au moins dix ans, ce qui se traduirait par des recettes annuelles de 30 milliards de francs suisses ». Les économistes Christian Marazzi et Sergio Rossi ont proposé de verser un revenu d'urgence de 1000 francs mensuels à chaque personne ayant un revenu disponible inférieur à 50'000 francs à dépenser en Suisse dans les 60 jours. Pour Rossi, la réponse à la crise, c'est une relance par la demande : « il faut augmenter le pouvoir d'achat des ménages ».

Certaines voix vont plus loin et demandent un changement de cap du système social et économique. Le collectif pour une grève féministe a formulé quatorze revendications dans ce sens dont 60 milliards pour les services publics et le bien-être de la population. Les grévistes du climat demandent notamment la création d'un « fonds climatique » doté de 50 milliards de francs et la création d'un « office public pour le travail vert » qui aiderait par exemple à la reconversion des employés du secteur aérien.

L'USS revendique par le biais de son président Pierre-Yves Maillard « un programme de relance qui se centre sur la transformation écologique et sociale ». Il appelle aussi à mettre à contribution les 850 milliards de réserves de la Banque nationale suisse. En face, l'institut patronal Avenir Suisse combat au contraire le « doux poison du soutien étatique ». Il refuse toute extension du filet social et demande le retrait des mesures fédérales qui ont renforcé la couverture de l'assurance chômage et de l'APG durant la pandémie. Etat social ou austérité ? « S'il n'y a pas de mobilisation populaire et si nous laissons faire, c'est le libéralisme musclé qui l'emportera » prévient dans « Le Temps » l'économiste et conseiller national (PS/VD) Samuel Bendahan.



# Le télétravail, la panacée?

**Vivian Bologna**  
vivian.bologna@sev-online.ch

**Pendant la crise du coronavirus, le télétravail s'est imposé de facto. 1,4 million de personnes ont travaillé depuis chez eux. Alors que pour bon nombre d'entreprises et d'employé-e-s ce mode de travail était impensable auparavant, il s'est imposé d'un jour à l'autre. Tout n'est pas rose pour autant.**

Le télétravail a le vent en poupe. Selon un sondage de l'Institut gfs.bern publié fin mai, près de 80% des sondé-e-s feraient encore du télétravail après la pandémie et 89% estiment que ce mode de travail doit être encouragé par les entreprises. La meilleure conciliation entre vie privée et travail, ainsi que la diminution des temps trajets figurent parmi les premières raisons de cette satisfaction. La diminution des déplacements est un avantage pour la vie privée mais aussi pour éviter de surcharger les axes de transports.

Ces résultats invitent donc diverses voix à favoriser le télétravail, dont Katja Gentinetta, philosophe politique et éditorialiste à la NZZ. Sur les ondes de la radio romande, elle a relevé que le télétravail avait été très demandé depuis des années par des employé-e-s, « par des femmes, des pères, mais les employeurs étaient plutôt réticents jugeant cela peut efficace.

Maintenant, on a vu que ça marchait, peut-être pas parfaitement, mais ce serait bien d'en garder quelque chose. »

## Tout n'est pas rose

Le télétravail a aussi ses (gros) désavantages. D'après le sondage, la garde des enfants a été problématique pour 41% des sondé-e-s. Chez les femmes, en particulier. Ce qui n'est guère surprenant puisque la répartition des rôles dans les ménages fait qu'elles ont été particulièrement au front pour les travaux domestiques et l'école à la maison.

Un autre élément négatif a été soulevé par David Giaque dans divers quotidiens romands le 23 mai. Professeur à l'Institut de hautes études en administration publique, il estime que « la capacité d'innovation et de création est mise à mal par le travail à distance puisque celui-ci individualise le travail et ne permet pas la génération d'idées face à face. Il nuit à l'intelligence collective. »

L'enquête de gfs.bern a mis aussi en évidence que sur le plan social, 71% des sondé-e-s affirment avoir souffert du manque de contacts avec leurs collègues et 64% d'isolement.

## Les frais, c'est pour qui?

Le télétravail engendre des frais (connexions internet, électricité). Selon l'enquête, 45% des entreprises n'assument aucun frais et seules 9% les assument dans leur intégralité,

les autres prenant généralement à leur charge les dépenses d'ordre technique, précise Lukas Golder, de gfs.bern. Luca Cirigliano, secrétaire central de l'Union syndicale suisse rappelle que la loi prévoit que « l'employé a droit au remboursement des frais nécessaires imposés par l'exécution du travail. Condition: les frais doivent être vraiment nécessaires à l'activité professionnelle ordonnée par l'employeur. En font partie l'électricité, Internet, le papier, les réparations, etc. Dans certains cas particuliers même une partie du loyer. S'il n'y avait pas de répartition des frais, l'employeur pourrait économiser le loyer, le mobilier et l'infrastructure sur le dos de son personnel. »

Le télétravail a besoin de règles claires pour éviter que l'on ne se retrouve en pleine jungle et pour garantir que les travailleurs et travailleuses soient protégé-e-s. « Aujourd'hui, des employeurs ne remplissent souvent pas leurs obligations légales. Surtout la loi sur le travail (LTr) s'applique aussi à lui dans son intégralité, que le télétravail soit ordonné par l'employeur ou souhaité par l'employé-e. En d'autres termes, l'employeur est contraint par la loi de garantir un aménagement du poste de travail et un matériel ergonomiques (meubles, écran, clavier, mais aussi éclairage, etc.) ainsi que le respect de la protection contre l'épuisement professionnel ou l'excès de travail (pauses, droit à ne pas être joignable). L'employeur doit en outre respecter la protection des données de son employé-e et éviter de le surveiller. »

## Une CCT pour prévenir les abus

Les règles sont claires : la LTr, le Code de obligations et la loi sur la protection des don-

nées s'appliquent tous trois au télétravail. Les tribunaux ont d'ailleurs développé une pratique dans ce domaine. Ces bases légales offrent à proprement parler une bonne protection aux salarié-e-s : « Les devoirs de l'employeur que la jurisprudence des tribunaux confirment restent souvent lettre morte. Car, à cause d'une protection contre le licenciement insuffisante en Suisse, les salarié-e-s qui se défendent individuellement dans ces situations risquent tout simplement d'être sèchement renvoyés. De plus les inspectorats du travail sont fréquemment sous-dotés en personnel et financièrement, et en conséquence ils ne s'occupent pas du télétravail », analyse Luca Cirigliano.

La meilleure solution pour protéger les employé-e-s réside donc dans le fait de sortir d'une logique de défense individuelle. « Les syndicats et leur défense collective des intérêts des salarié-e-s ont la réponse idéale car les CCT permettent d'offrir un cadre au télétravail. »

Outre l'ergonomie, les frais et les questions de temps de travail, les CCT permettent aussi de thématiser le choix volontaire du télétravail, le droit à au moins un jour de travail au bureau pour éviter l'isolement social, l'adaptation des objectifs en cas de garde simultanée d'enfants ou de prise en charge de proches, la définition de mesures sanitaires et de contrôles dans le télétravail, après consultation de spécialistes de la protection de la santé (pool MSST).

« S'il n'était pas possible d'imposer des CCT dans ce domaine, il faudrait alors résoudre la question de l'inspection du télétravail ainsi que demander éventuellement que soient fixées, dans une ordonnance ou la loi, des règles claires en matière de frais et spécifiques concernant la protection des données », conclut Cirigliano.

## « Changement culturel d'un jour à l'autre »

**Uwe-Martin Grassel**, président de la CoPe Groupe/Immobilier des CFF évoque le travail pendant la crise du Covid. « Finis les trajets en tant que pendulaires et le travail présentiel au bureau, place au télétravail. Nous avons rapidement appris à faire notre travail avec l'infrastructure à disposition. Les CFF nous ont apporté leur soutien dans ce processus en mettant à notre disposition des équipements numériques sans bureaucratie. »

Malgré ces aspects positifs, « nous avons dû vivre pendant des semaines la distance sociale. Nous avons ressenti le manque de contacts sociaux et nous avons appris à apprécier de faire partie d'un environnement social et professionnel qui fonctionne. » Et pour l'avenir, Uwe indique qu'il en-



tend poursuivre le travail à distance: « Je vais continuer à privilégier le télétravail, qui me permet d'être concentré, productif et efficace. Naturellement, quand la possibilité se présentera de bénéficier d'une interaction sociale « face to face » dans le cadre de meetings et d'événements, j'y aurai volontiers recours.

Le Covid-19 nous a contraints à adapter notre style de vie et nous en avons tiré des enseignements. »

## ANGLE DROIT

# Frais de repas: sacrée cuisine

## Service juridique du SEV

L'employeur doit rembourser au travailleur tous les frais imposés par l'exécution du travail, y compris les dépenses nécessaires pour l'entretien de l'employé lorsqu'il est occupé hors de son lieu de travail. C'est ce que stipule l'article 327a du Code des obligations et cette règle est généralement connue des salarié-e-s. Mais ceci ne résout pas tous les détails, car les frais doivent faire l'objet d'une quittance et c'est souvent là que les problèmes commencent, comme l'illustrent les quelques exemples ci-après. Dans la plupart des cas la discussion porte sur de petits montants mais ce n'est pas l'argent qui compte, c'est le sentiment d'injustice que l'on ressent, qui surgit souvent lorsqu'on pense avoir droit à un remboursement, respectivement si l'on a une obligation de payer.

### Cas 1: Sergio, Benoît et Beat, et le montant forfaitaire pour les frais de repas.

Les trois amis de longue date se retrouvent lors d'une séance d'une journée à l'extérieur. Une pause est prévue mais sans repas. Ici le cas est clair: ils s'en vont tous les trois manger au bistrot du coin et reçoivent le montant forfaitaire prévu pour le repas. Toutefois, Sergio est lésé par rapport à ses deux collègues car il n'y avait plus suffisamment de menus du jour et il a pris quelque chose de plus cher, alors que ses amis s'en sont tirés avec un bénéfice de 1 fr..60 par rapport au montant du forfait. Mais ceci n'est pas le problème de l'employeur: il paie le montant forfaitaire à tous et celui qui dépense plus, tant pis pour lui. Même si le menu le plus cher a coûté trois fois le prix du menu du jour et qu'il n'y avait pas d'autre alternative pour Sergio, il perdrait son temps s'il réclamait la différence par rapport au montant forfaitaire. De la même manière, on ne demandera pas à ses collègues de rendre les 1 fr..60

### Cas 2: Sergio, Benoît et Beat, et le remboursement des frais contre quittance

De nouveau, nos trois amis sont à une séance d'une journée à l'extérieur. Durant la pause de midi, Sergio mange à la cantine du personnel, Benoît s'est acheté la veille une salade au take-away et Beat s'est préparé ce matin-là un sandwich à la maison et l'a pris avec lui. En ce qui concerne le remboursement des frais, seul Sergio reçoit le montant déboursé. En effet, Benoît doit expliquer pourquoi sa quittance n'a pas la même date que sa séance, et Beat ne peut pas se faire rembourser car il n'a pas de quittance. Bien sûr, il a encore le ticket de ses dernières commissions mais qui aurait la patience d'y rechercher les ingrédients du sandwich et de calculer combien ont coûté les deux tranches qu'il a coupées dans la livre de pain, les quelques grammes de beurre, le morceau de jambon, etc.? Et même si Beat

ne va pas se sentir plus pauvre à cause de ce que lui a coûté son sandwich, il va se sentir lésé à cause de l'inégalité de traitement.

### Cas 3: Télétravail: Sergio, Benoît et Beat participent à une formation d'une journée par vidéoconférence.

Sergio et Beat y participent depuis la maison. Benoît, qui n'a pas d'ordinateur muni d'une caméra à la maison, se rend au lieu de service le plus proche où il trouve un poste de travail inoccupé depuis lequel il peut participer à sa formation. Même si le cours auquel tous trois participent n'était à la base pas organisé sur le lieu de travail, et même s'ils ne se trouvent pas sur leur lieu de travail habituel ce jour-là, Sergio et Beat ne reçoivent rien parce qu'ils sont à la maison et qu'ils ne doivent pas manger dehors. Mais qu'en est-il de Benoît? Il n'est pas à la maison mais pas non plus à son poste de travail habituel. S'il peut présenter une quittance il a de bonnes chances de se faire rembourser. Mais si un montant forfaitaire est prévu, on devra probablement d'abord vérifier qu'il ne pouvait pas faire sa formation depuis son propre poste de travail.

On peut continuer à inventer sans fin des cas de ce type. Et qu'en est-il si...

...l'un des trois est fortement allergique et qu'à cause de cela il prend régulièrement ses repas avec lui depuis la maison?

...l'un des trois a pris de bonnes résolutions et qu'il a commencé un jeûne intermittent?

...l'un des trois paie la facture pour tous les trois?

Dans le premier cas un remboursement des frais serait dû car à la longue, les dépenses s'accumuleraient. Dans le deuxième cas non, puisque le jeûne ne coûte rien. Dans le troisième cas, cela ne serait pas un problème si tous les trois se font indemniser à la même place, mais si les frais sont décomptés dans des endroits différents alors les choses se compliquent.

En résumé:

Le remboursement des frais amène souvent de grandes discussions qui finalement pèsent plus lourd que les montants en question, en particulier pour les nerfs des personnes concernées. Les montants forfaitaires, et ceci est un appel aux employeurs, sont plus efficaces sur le plan du traitement, surtout lorsqu'ils se rapprochent des coûts réels d'un repas. Il n'y a pas de jurisprudence à ce sujet, ou presque pas, en particulier lorsqu'il s'agit de petites sommes de repas car une intervention au tribunal coûterait beaucoup plus cher. Mais les juristes s'accordent à dire que même si les dépenses doivent faire en théorie l'objet d'une quittance, il ne faut pas attacher une trop grande importance à ce genre de «preuve». Un peu de bon sens pour réclamer son dû et une certaine complaisance pour octroyer un remboursement sont les éléments-clé d'une bonne entente entre employés et employeurs.

## NOUVEAU VISAGE AU SEV

## Mai Jost-Pham au service des membres

**Markus Fischer** Depuis le 1er mars, Mai Jost-Pham travaille à 50 % au service des membres au secrétariat central SEV à Berne. Sa tâche principale consiste à commander les chèques Reka pour les membres SEV et gérer les adresses pour l'envoi du journal SEV. Mai a repris le poste d'Isabelle Blanchard, partie à la retraite le 31 mai. En plus, dorénavant elle se chargera aussi de mettre à jour la liste des membres décédés et de les faire figurer dans la rubrique nécrologique de notre journal.



Parallèlement, Mai continue de travailler à 50 % pour l'Association du personnel de la Confédération (APC), également au service des membres et à la comptabilité. Le SEV et l'APC collaborent en ce qui concerne la comptabilité et l'informatique. Tous deux utilisent le serveur Citrix, le programme de comptabilité Sage et le programme OM pour l'administration des membres. Pour cette raison, Mai a déjà apporté une aide efficace en novembre 2019 pour l'administration des démissions. «Il est toutefois plutôt difficile de concilier mes deux postes au SEV et à l'APC. En effet, l'idéal serait de travailler tous les jours pour les deux», explique Mai. Ainsi, elle va quitter l'APC au 1er septembre et augmenter son taux d'activité à 100 % au SEV. Elle sera également en charge des prêts, crédits et prestations de secours pour les membres SEV ainsi que des demandes

d'assistance judiciaire Multi. Ces tâches étaient effectuées auparavant par Daniela Grünig, qui prendra désormais de nouvelles fonctions à la comptabilité, en vue du départ à la retraite de Jürg Schneider à la fin de l'année.

Âgée de 43 ans, Mai a vu le jour au Vietnam. Elle avait neuf mois quand elle a fui en Malaisie en bateau avec ses parents. Six mois plus tard, la famille a trouvé asile en Suisse, d'abord à Oensingen (SO) puis, sept ans plus tard, à Wittigkofen près de Berne.

Mai a fait un apprentissage de commerce dans une fiduciaire. Elle a ensuite travaillé dans différentes entreprises et s'est perfectionnée en cours d'emploi. Pendant ses loisirs, elle aime dessiner, bien manger, sortir avec des amis et aller au cinéma. «Tout cela m'a beaucoup manqué, ces derniers temps!»

## CFF CARGO INTERNATIONAL

## Chômage partiel réglé dans un accord entre partenaires



**Markus Fischer** Sous la direction du SEV, la communauté de négociation des associations de personnel a conclu un accord avec CFF Cargo International sur le chômage partiel qui est nécessaire pour cette entreprise en raison du coronavirus. La crise a en effet provoqué un effondrement de 25% du trafic marchandises transfrontalier. Ayant son siège principal à Olten, l'entreprise a fait une demande de chômage partiel auprès du canton de Soleure pour quatre unités d'exploitation. Le 25 mai, l'office cantonal a accordé le chômage partiel.

### Salaires complets garantis

Selon l'accord des partenaires sociaux, les salaires seront versés à 100%. Et le temps de travail sera accordé pour la durée du chômage partiel jusqu'à 80% au moins afin de garantir leur emploi à tous les collaborateurs et pour éviter des cas de rigueur. Sinon, la CCT reste intégralement en vigueur. «En cette période incertaine, nous sommes heureux, grâce à cet accord, d'avoir pu poser une base pour le personnel», remarque Manuel Avallone, secrétaire syndical SEV.

En outre, en association avec la commission du personnel, une directive a été élaborée pour régler les questions sur la gestion des divers comptes de temps, tout comme pour la répartition du temps de chômage partiel entre les collaborateurs. Cela peut ainsi entraîner pour certains collaborateurs de nombreuses heures en négatif qui devront être ramenées à au moins 25 heures en négatif à la fin de l'année par l'entreprise, comme le prévoit la CCT.

«Actuellement tout ce qui touche à la durée du travail ne peut pas être mis sur papier de façon contraignante car, pour chaque collaborateur, la situation de départ est différente et le caractère volontaire de rester à la maison est relatif», écrivent les partenaires sociaux dans un communiqué commun. «Mais nous constatons que le personnel fait preuve d'une grande compréhension face à la situation et que, parallèlement, l'entreprise s'efforce, au cas par cas, de trouver des solutions satisfaisantes et favorables. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions parvenir à un consensus». Pour toutes questions, adressez-vous à manuel.avallone@sev-online.ch

## SYNDICALISATION

# «Je me suis syndiqué au SEV pour être soutenu en cas de conflit»

Vivian Bologna  
vivian.bologna@sev-online.ch

Cette crise sanitaire a démontré la nécessité d'être syndiqué-e pour défendre ses droits. Pourtant au sein des nouveaux membres que nous avons contacté-e-s, le coronavirus ne figure pas au premier rang des raisons qui les ont convaincu-e-s de rejoindre le SEV.

Les membres recrutent les membres. Ce principe cher au SEV a montré toute sa raison d'être l'an dernier. Quelque 400 membres ont convaincu

au moins un collègue de rejoindre le SEV (voir ci-dessous). Injustice. La crise du coronavirus a influencé ma décision.»

C'est aussi ce qui ressort du petit sondage réalisé auprès des nouveaux et nouvelles syndiqué-e-s durant la crise sanitaire. Parmi les raisons évoquées, on trouve principalement la volonté d'être protégé: «J'ai décidé de me syndiquer au SEV pour être soutenu en cas de conflit», témoigne Sascha. Avec la protection juridique privée SEV-Multi, il est couvert, ainsi que sa famille.

Cette protection, Maxime l'évoque aussi: «Je suis devenu membre pour me protéger contre une éventuelle

injustice. La crise du coronavirus a influencé ma décision.»

Ces témoignages rejoignent celui de Carlos, conducteur de bus, qui nous a souvent écrit pendant la crise: «Je suis membre du SEV parce qu'il défend mes intérêts avec succès.»

**Adhésion par conviction**

De son côté, David Käch apprécie le SEV pour sa culture de la négociation. «Je suis un grand défenseur des syndicats lorsqu'ils ne travaillent pas de manière idéologique mais pragmatique et orientée vers des solu-

«Je suis un grand défenseur des syndicats lorsqu'ils ne travaillent pas de manière idéologique. Il me semble que c'est le cas du SEV.»

DAVID KÄCH

tions. Il me semble que c'est le cas du SEV.»

Pour Oliver qui a rejoint les CFF en février, il espère soutenir le SEV par son adhésion et sa contribution «afin qu'il défende les droits des travailleurs et contribue à les façonner dans mon intérêt.»

**Les cours Movendo**

Si la défense des intérêts individuels ou collectifs figurent en bonne place, les prestations individuelles du SEV ont aussi convaincu Hervé Lambelet, agent de train: «J'ai voulu m'inscrire au SEV pour pouvoir

suivre chaque année des cours chez Movendo qui sont très intéressants!»

«J'ai voulu m'inscrire au SEV pour pouvoir suivre chaque année des cours chez Movendo qui sont très intéressants!»

HERVÉ LAMBELET

Assistante-clientèle en formation, Ruth Alci-var s'est laissée convaincre par une des collègues. Elle considère qu'être membre du SEV est absolument adapté à sa fonction.

On le voit, les raisons d'adhérer peuvent être multiples et variées. Une chose est claire: les membres recommanderaient volontiers le SEV à leurs collègues non encore syndiqué-e-s. Les membres, les meilleurs ambassadeurs du SEV.

## Rejoins notre grande famille

Giorgio Tuti, président On peut tirer quelques enseignements intéressants des réponses que nous avons reçues des nouveaux et nouvelles syndiqué-e-s que nous avons sondé-e-s.

Tout d'abord, notre réseau de militant-e-s est notre meilleur atout. Nous le savions déjà, mais lorsque ce sont les syndiqué-e-s qui nous le disent, alors nous sommes encore plus convaincus de la nécessité de nous appuyer sur notre réseau de militant-e-s pour nous renforcer.

L'an dernier quelque 400 membres ont recruté au moins un nouveau collègue! En 2020, nous souhaitons augmenter ce nombre.

C'est faisable. Nous pouvons compter sur le sentiment d'appartenance de nos membres qui sont fiers et fiers des prestations que nous off-

rons.

Sur le plan individuel, notre service juridique obtient d'excellents résultats lorsqu'il défend les intérêts des membres en cas de conflit.

Sur le plan collectif, nos CCT sont de très bon niveau. Mais notre force collective, nous la puissions dans le taux d'organisation. Je ne le dirai jamais assez: lorsque nous allons négocier avec des directions d'entreprise, notre résultat sera meilleur si nous représentons un très grand nombre d'employé-e-s.

En devenant membre du SEV, on appartient donc au plus grand syndicat dans la branche des transports. En adhérant au SEV, on se protège et on renforce le SEV. Tout le monde y gagne.

Alors rejoins-nous maintenant!  
sev-online.ch/adherer

Tes avantages en tant que membres sur notre site-sev-online.ch/avantages

## Toi aussi tu peux recruter!

### Renforce le SEV et reçois des cadeaux.

- En 2019, 400 membres environ ont convaincu au moins un-e collègue de rejoindre le SEV.
- 71 collègues ont recruté 3 membres ou plus
- 12 membres ont même convaincu 10 collègues d'adhérer

Le principe «Les membres recrutent les membres» est la force et la fierté du SEV. Alors convainc tes collègues.

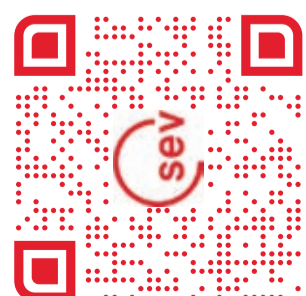
En 2020, le SEV veut renforcer son réseau de recruteurs et recruteuses. Pour chaque nouveau membre que tu recrutes, tu obtiens 10 points. Les points cumulés donnent droit ensuite à des cadeaux à choix, en plus des 50 fr. habituels. Avec 30 points, tu peux recevoir une veste softshell du SEV ou choisir plusieurs petits articles que tu peux découvrir sur le shop du SEV [sev-online.ch/shop](http://sev-online.ch/shop)

## Les très bonnes raisons de devenir membre

### Voici quelques bonnes, voire excellentes raisons de devenir membre:

- CCT de qualité: le SEV a négocié **76 conventions collectives de travail et d'entreprise**. Elles définissent tes conditions de travail, tes horaires, tes vacances, ton salaire. Elles sont de grande qualité parce que le taux de syndicalisation au SEV est élevé dans les entreprises. En moyenne, un employé sur deux est membre du SEV.
- Protection juridique professionnelle: en tant que membre du SEV, tu as droit à **l'assistance judiciaire professionnelle et à des conseils juridiques** de très haute qualité.
- Protection juridique privée **SEV-Multi**: elle est le complément idéal à l'assistance judiciaire professionnelle SEV. SEV-Multi ne coûte que 78 fr./année pour les membres SEV.
- Pouvoir d'achat: tu bénéficies de nombreux **avantages financiers** non négligeables grâce aux partenariats avec des banques ou des assurances ainsi que pour tes vacances.

Plus d'informations sur [sev-online.ch/avantages](http://sev-online.ch/avantages)



Tu décides d'adhérer! [sev-online.ch/adherer](http://sev-online.ch/adherer)



## Sections

### ANNULATIONS PV Vaud

Devant l'inconnue de l'évolution de la pandémie COVID-19, le comité de la section PV Vaud a pris la décision d'annuler les activités prévues jusqu'au 31 juillet, soit en particulier, le café-contact prévu à Yverdon-les-Bains, le 12 mai et la course de section du 16 juin. Les membres de votre comité se tiennent à disposition, si l'un(e) ou l'autre de nos membres pour toutes questions ou simplement avoir un contact. Vous trouvez toutes les références utiles sur notre circulaire A.

Le comité

### 12.6 ZPV Jura

L'assemblée générale aura lieu le 12 juin dès 16h30 à l'hôtel Restaurant Victoria à Delémont. L'assemblée ordinaire réunira les membres présents. Cette assemblée pourra également être suivie par SKYPE pour la raison que nous connaissons tous! Après l'assemblée, vers 20h, un verre de l'amitié sera servi, puis le classique repas avec si possible les partenaires!

### 17.6 excursion annulée - espoir pour la suite PV Fribourg

En raison des mesures sanitaires, l'excursion du 17 juin ne pourra pas avoir lieu. Votre comité garde l'espoir

de pouvoir organiser la soupe de chalet aux Gros-Prarays fixée au 9 septembre et une autre sortie en automne encore. Nous suivons l'évolution des conditions et ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible dans le journal SEV et sur notre site Internet [www.sev-pv.ch](http://www.sev-pv.ch). Prenez surtout bien garde à votre santé, votre comité est en pensées avec vous et se réjouit de vous retrouver.

### 18.6 ZPV Léman (VD, VS, GE)

L'assemblée générale de printemps se tiendra le 18 juin 2020 à l'Espace Dickens de Lausanne dès 14:30, suivi d'un apéro vers 18:00. Suite au coronavirus et le manque de place, les membres désirant être présents peuvent s'inscrire avec leur adresse mail SBB afin de rejoindre la vidéoconférence prévue sur TEAMS

Arnaud Lerho, président

### 25.6 ANNULATION PV Valais

Chères et chers collègues, c'est à contrecœur que nous sommes dans l'obligation d'annuler notre sortie de section prévue le 25 juin 2020 dans le Bas Valais à cause de la crise du Corona. La «journée de rencontre» prévue dans le Valais central le 22 septembre reste en suspens. Le co-

mité va vous informer vers la fin juin si cet événement pourra avoir lieu ou pas et s'il devra malheureusement être annulé de manière définitive. Cela dépendra des mesures décidées par le Conseil fédéral et les cantons. Des informations y relatives paraîtront dans notre journal syndical, édition no 11 du 27.8.2020. Nous vous informons également que l'assemblée générale prévue le 12 mars de cette année à Martigny ne sera pas remplacé. Toutes les affaires statutaires et courantes seront traitées lors de l'assemblée générale en 2021. Il est clair pour nous que la santé de nos membres est une priorité absolue et qu'aucun risque ne doit être pris. C'est dans ce sens que tout le comité vous souhaite une bonne santé et espère vous revoir bientôt.

Votre président Patrick Rouvinez.

## Sous-fédérations

### 20.10 Ass. délégué-e-s VPT

Pour plus de sécurité, la VPT a reporté son assemblée des délégué-e-s du 10 septembre au 20 octobre. Celle-ci se déroulera chez Unia à Berne.

Le comité central aura lieu le 10 septembre.

# Agenda 8/20

### COURRIER DES LECTEURS-TRICES

## On n'efface pas les erreurs du passé d'un coup de baguete magique



Jean Claude Cochard,  
MOB/VPT,  
Les Avants

Dans le cadre d'un débat public, organisé par le Collectif Gare qui s'opposait au projet de réaménagement de la gare de Lausanne, tel que présenté en 2012 et la démolition du dépôt des locomotives, j'avais proposé la réalisation d'une gare souterraine pour le RER vaudois, avant de procéder à la reconfiguration des voies de surface, comme cela a été fait à Zurich. Ce jour-là, Laurent Staf-felbach, auteur du projet pour

CFF Immobilier, s'était vexé, en affirmant que je n'avais pas les compétences qui m'auraient autorisé de mettre en doute le travail des ingénieurs qui avaient conçu le projet Léman 2030. Huit ans plus tard, le Conseil d'Etat vaudois demande un crédit d'étude qui englobe la construction d'une gare souterraine à Lausanne. Et la conseillère d'Etat en charge des infrastructures, affirme même que la réalisation, par étapes, de la troisième voie Lausanne/Genève s'apparente à du bricolage. A Genève, la mobilisation des riverains avait été déterminante pour obte-

nir une gare souterraine.\*

Avant d'élaborer une planification du rail pour la seconde moitié du XXIe siècle, l'urgence absolue réside dans l'aménagement d'un itinéraire de délestage, par la rive sud du lac Léman. Pour ce faire, seulement dix-sept kilomètres de voies devraient être réhabilités, et plus vite, entre Saint-Gingolph et Evian. Les partisans de la réouverture du Tonkin ont toujours été considérés comme des farfelus par les CFF et l'OFT. Tout comme l'avait été un ingénieur visionnaire des CFF, Rodolphe Nieth, qui avait imaginé, dans les années 70, un train sans roues ni caténaire filant à 500 km/h dans un tube, sous le plateau suisse!

\*Avec une disposition des axes de transit en «Y», la réalisation d'une gare souterraine au bout du lac n'est pas indispensable dans le projet Léman 2030. En revanche, à Lausanne, où quatre axes de transit convergent au cœur de la gare historique de la capitale vaudoise, une gare à deux niveaux fait sérieusement défaut pour absorber les capacités envisagées pour la prochaine décennie (2020-2030).

### COURRIER DES LECTEURS- TRICES

## Le temps en miettes



Serge Anet  
président de la  
PV Genève

A peine plus de trois mois sont passés depuis que le coronavirus a débarqué dans la vie de la section PV Genève. Le 23 février, je confirmais la commande du restaurant pour notre sortie du 2 juin au Lac Noir. Le 6 mars, le comité décidait de supprimer l'assemblée générale prévue le 19. Le 21 avril, il était devenu évident que la sortie devait aussi être annulée. On était alors en situation extraordinaire et le temps s'était complètement émiétté.

Même citer le jour de la semaine

demandait réflexion, c'était tous les jours dimanche... Pas de courses car les enfants et petits-enfants s'en chargeaient, la balade quotidienne dans le quartier était quasi dominicale.

Quand vous habitez le long d'une péninsule à grand trafic et à côté d'un énorme chantier de construction d'immeubles - que les mécaniciens des trains pour Genève-Aéroport connaissent bien - le silence des premiers jours de confinement était assourdissant. Entendre les oiseaux chanter, suivre du balcon les écureuils qui jouent dans les arbres... ! Le printemps était magnifique, la nature exubérante et la redécouverte des petits chemins entre les jardins du coin a été un bonheur qui restera.

Une section PV étant constituée en totalité de gens vulnérables, on aurait pu craindre des décès. Eh bien non : si l'an dernier neuf collègues nous avaient quittés, à la même date cette année nous ne comptons que quatre départs pour les vertes prairies.

Restez prudents !

### FORMATION CONTINUE

## Reprise pour Movendo

Inscrivez-vous !

Depuis mi-mars, l'Institut de formation des syndicats, Movendo, a interrompu ses cours présentiels. Nombre de participant-e-s n'ont pu suivre les cours en ligne qui avaient été mis sur pied.

Movendo a repris son programme le 8 juin en prenant bien évidemment en compte les mesures de protection émises par l'organisation faitière pour la formation continue (FSEA).

L'équipe de Movendo se réjouit des inscriptions et de votre participation !

Dans la mesure du possible, Movendo réorganise les cours qui n'ont pu se tenir.

Le secrétariat de Movendo est ouvert et répondra à vos questions au 021 310 48 70 ou par e-mail [info@movendo.ch](mailto:info@movendo.ch)

### DÉCÈS

**L'Eplattenier Henri;** 1928; cond. tracteur s/rail, La Chaux-de-Fonds, PV Neuchâtel.

**Maibach Lise;** 1926; veuve de Roger, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

**Moro Roger;** 1925; Genève, VPT TPG Retraité(e)s.

**Niclasse Agnès;** 1926; veuve de Paul, Avry-devant-Pont, PV Vaud.

**Portmann Marie-Louise;** 1928; Granges-Paccot, PV Fribourg.

**Reusser Jean-Pierre;** 1934; Assistant de gare, St-Blaise, PV Neuchâtel.

**Rossier Roland;** 1939; chef monteur, Muraz (Collombey), PV Vaud.

**Zahnd Elsi;** 1931; veuve de Jean, Genève, PV Genève.

**Crot Jean-Pierre;** 1924; employé spécialisé, St-Blaise, PV Neuchâtel.

**Fasola Marcel;** 1927; Genève, VPT TPG Retraité(e)s.

**Favre Marcel;** 1921; Ct pens, Genève, PV Genève.

**Imstefp Johann;** 1933; Lalden, PV Valais.

### IMPRESSUM

**SEV - le journal du Syndicat du personnel des transports** paraît toutes les deux semaines. ISSN 2624-7828

**Tirage:** 9760 ex. (total 37 927 ex.), certifié REMP au 9. décembre 2019

**Editeur:** SEV, [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

**Rédaction:** Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Elisa Lanthaler, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wydler

**Adresse de la rédaction:** Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch); 031 357 57 57

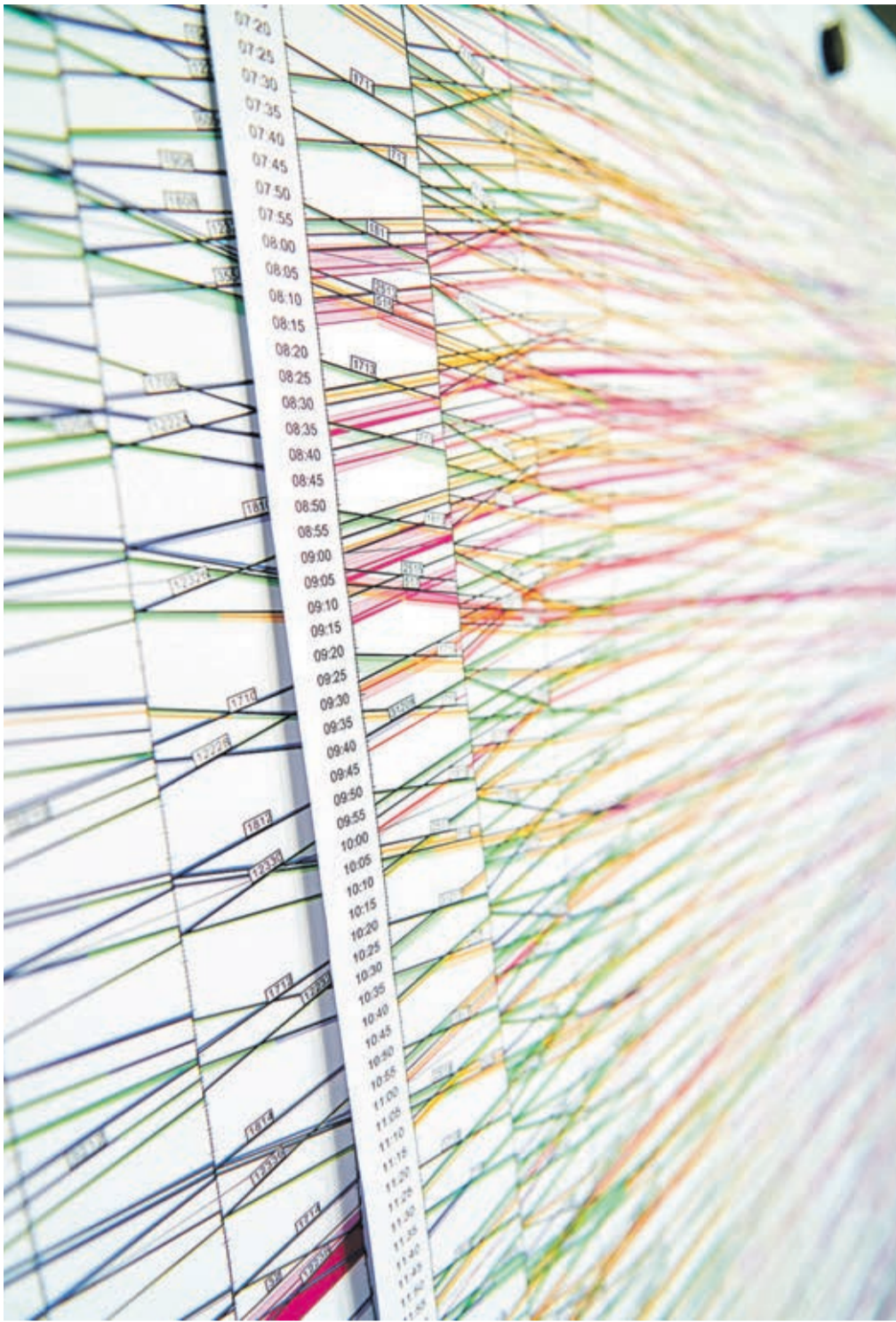
**Abonnements et changements**

**d'adresse:** [info@sev-online.ch](mailto:info@sev-online.ch), 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

**Annances:** Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; [SEVzeitung@fachmedien.ch](mailto:SEVzeitung@fachmedien.ch), [www.fachmedien.ch](http://www.fachmedien.ch) **Pré-presses:** AZ Verlagsservice AG, Aarau; [www.chmedia.ch](http://www.chmedia.ch) **Imprimerie:** Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau, [www.mittellandzeitungsdruck.ch](http://www.mittellandzeitungsdruck.ch)

**Le prochain journal paraîtra le 25 juin. Le délai pour les annonces est fixé au 15 juin à midi, celui de l'agenda au 18 juin à 10h.**





## ATELIER DES HORAIRES

Manu Friederich

Changement d'horaire 2016 /17 des CFF: l'essentiel est que les employé-e-s y voient clair... Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé de réduire l'offre de transports publics en raison du Covid-19. En réponse, les CFF, en collaboration avec l'OFT et CarPostal, ont élaboré un concept de réduction et, en un temps record, un calendrier temporaire qui a été mis en œuvre en trois étapes à partir du 19 mars.

CARTE BLANCHE de Hilmi Gashi\*

## Statut précaire

La crise due à la pandémie de coronavirus touche certes toute la société, mais elle a un impact particulièrement violent sur les employé-e-s au statut précaire, qui sont exclu-e-s des mesures de soutien prises jusqu'ici par la Confédération. Il s'agit notamment des employé-e-s de maison, des garde-malades dans les ménages privés, des sans-papiers, des pseudo-indépendants ou encore des employé-e-s licencié-e-s qui n'ont pas droit aux allocations de chômage. Déjà dans des conditions ordinaires, ils ne disposent souvent que du minimum vital. Or, à l'heure actuelle ils ne peuvent prétendre ni aux indemnités de l'assurance chômage, ni aux allocations pour perte de gain (APG). Ils risquent donc de se retrouver dans une véritable détresse existentielle. La situation des salarié-e-s sans passeport suisse est particulièrement précaire : même s'ils travaillent déjà depuis de nombreuses années en Suisse, ils ne peuvent en effet solliciter aucune aide sociale. Pourquoi ? Parce que les bénéficiaires de l'aide sociale perdent ainsi toute chance de naturalisation ; ils doivent même craindre la perte de leur titre de séjour, voire un renvoi.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative d'Unia, plus de 20 syndicats, œuvres caritatives et autres organisations, parmi lesquels le SEV, exigent de la Confédération et des cantons qu'ils mettent à disposition les moyens nécessaires pour constituer un fonds de dépannage permettant de surmonter la crise du covid. Les groupes de personnes suivants ont surtout besoin d'aide : les employé-e-s de maison dans des ménages privés,

essentiellement les femmes de ménage, les aides à domicile pour personnes âgées, les gardes d'enfants et les domestiques, qui ont toutes/tous perdu leur revenu du jour au lendemain. Comme ils sont engagés par des privés, ils n'ont aucun droit au chômage partiel. La plupart des sans-papiers ont perdu leur emploi, qui était déjà très précaire. Sans titre de séjour en règle, ils n'ont droit ni aux indemnités de chômage, ni à l'assistance sociale. Or, parmi les personnes touchées, il y a des familles avec enfants. Les tout petits indépendants, comme les artistes ou les travailleuses du sexe, n'ont plus de revenu. Ils ne touchent rien ou un montant dérisoire de l'aide octroyée jusqu'ici en raison de la crise sanitaire. Il en va de même pour les pseudo-indépendants, comme les chauffeurs Uber ou les coursiers. Quant aux personnes licenciées, il s'agit d'employés au bénéfice de contrats à durée limitée que les employeurs préfèrent licencier plutôt que de les mettre au chômage partiel. Ces personnes n'ont parfois pas cotisé un nombre de mois suffisant pour être en mesure de toucher des indemnités de chômage.

Le message du Conseil fédéral était clair : « Nous ne laisserons tomber personne. » Nous saluons cette position. Les images de ces milliers de personnes obligées de faire la queue pendant des heures pour quémander des dons alimentaires n'ont pas leur place dans notre pays. La Confédération est donc priée de prendre ses responsabilités : elle doit passer de la parole aux actes.

\* Hilmi Gashi travaille à Unia, où il est responsable national pour les groupes d'intérêts.

### INITIATIVE POPULAIRE

# Droits humains à l'épreuve du peuple



Françoise Gehring /  
communiqués

Site : <https://initiative-multinationales.ch/>

Les ONG n'ont aucune doute: ce sont les lobbies des multinationales qui se sont imposés au Parlement. Après deux ans de va-et-vient, les deux chambres du Parlement n'ont mis sur la table qu'un « modeste » contre-projet. Si modeste que les initiateurs l'ont jugé insuffisant et les a poussé à maintenir leur texte. Nous voterons donc sur l'initiative populaire, demandant que les multinationales répondent de leurs responsabilités sociales et environnementales. Le peuple est susceptible de voter le 29 novembre.

L'ancien conseiller aux Etats tessinois Dick Marty, co-président du Comité d'initiative, a exprimé son indignation face aux micros de la RSI. « Je suis déçu et déconcerté par le temps qu'il a fallu pour arriver à cette décision. Ce sera une campagne particulièrement intense, qui le deviendra encore plus dans les semaines et les mois à venir. » Le comité d'initiative s'est déclaré prêt à retirer le texte si le contre-projet élaboré par le Conseil national s'imposait. Mais jeudi dernier, lors de la conférence de conciliation, la version « allégée » des Etats, qui n'établit pas d'obliga-

tions plus étendues que celles envisagées au niveau international, a été adoptée. Pour les initiateurs, ce qui a été mis sur la table est en réalité un contre-projet alibi. « Les multinationales telles que Glencore et Syngenta ne devront pas répondre des dégâts causés, mais pourront se contenter de publier une fois par an une brochure sur papier glacé ». Au-delà de la validation de la proposition de la conférence de conciliation (lundi à la Conférence nationale et mardi aux Etats), on sait avec certitude que le peuple se prononcera sur l'initiative.

En mars dernier, la Chambre du Peuple a décidé de maintenir son contre-projet, moins permissive que celle des Etats. Elle ne concernait que les plus grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 80 millions, bénéfices d'au moins 40 millions et 500 employés ; au moins deux de ces trois critères doivent être remplis) et aurait limité leur responsabilité aux filiales qu'elles contrôlent directement. La proposition contenait également une procédure de conciliation obligatoire entre les parties avant l'ouverture d'une procédure pénale. Cependant, la Chambre des cantons a préféré soutenir la contre-proposition du gouvernement, qui se contente d'exiger des multinationales qu'elles fassent un rapport annuel sur leur politique en matière de droits humains et qui prévoit éga-

lement des devoirs de « diligence » en ce qui concerne le travail des enfants et l'extraction des matières premières.

En bref, il semble que les droits humains, sociaux et environnementaux aient très peu d'importance. Dick Marty, toujours sur les ondes de la RSI, est lucide: « Même si l'initiative

est acceptée, une loi avec des effets concrets devra encore attendre longtemps. Cela prendra au moins 3 ou 4 ans, en attendant il y a des situations inacceptables dans des pays très fragiles. » Le soutien à l'initiative risque de s'amincir à l'approche du vote et de se heurter à la puissance financière des lobbies.

### Initiative pour des multinationales responsables

**Que demande l'Initiative pour des multinationales responsables?** Son but est clair : si des entreprises comme Glencore empoisonnent l'eau potable ou expulsent violemment des communautés autochtones de leurs terres, elles doivent répondre de leurs actes. Les entreprises ayant leur siège social, leur administration centrale ou leur principal centre d'affaires en Suisse doivent respecter, tant sur le territoire de la Confédération qu'à l'étranger, les droits humains et les normes environnementales internationales. Les entreprises qui ne respectent pas cette obligation seront appelées à répondre des dommages causés.

**Qui soutient l'Initiative pour des multinationales responsables?** L'initiative est soutenue par 120 organisations actives dans le domaine des droits de l'homme, de la politique environnementale, de la coopération au développement et des syn-

dicats (dont le SEV) ; un comité économique avec plus de 170 entrepreneurs ; plus de 160 politiciens du « Comité bourgeois » ; Opération Libero ; la Conférence des évêques suisses ; la Fédération des Églises protestantes et plus de 350 comités locaux avec des milliers de bénévoles prêts à s'engager pour gagner dans les urnes.

**A relever qu'une action en justice est déjà possible dans de nombreux pays contre le siège principal d'une multinationale.** Si l'on observe au-delà de nos frontières, on constate par exemple qu'en France la « Loi sur le devoir de vigilance » stipule précisément ce que demande l'Initiative pour des multinationales responsables ; tandis que l'Italie, dans le domaine des droits de l'homme, prévoit même une responsabilité pénale ; au Royaume-Uni, au Canada ou aux Pays-Bas, des procédures de plaintes sont pendantes devant les tribunaux.

## QUIZ

## As-tu bien lu ton journal ?

## 1. Combien de membres ont recruté au moins un nouveau ou une nouvelle collègue ?

- a. environ 350
- b. 120
- c. environ 400
- d. 1000

## 2. Combien de personnes ont fait du télétravail pendant la crise ?

- a. 800 000
- b. 1,4 million
- c. 4 millions
- d. 2,5 millions

## 3. Suite à l'appel du Conseil fédéral visant à décourager l'utilisation des transports publics pendant la crise pandémique aiguë, de combien le nombre de passagers a-t-il été réduit ?

- a. de 80 à 90%.
- b. de 50%.
- c. de 70 à 80%.
- d. de 60%.

## 4. Une date historique pour l'égalité des sexes

- a. 17 avril
- b. 11 mai
- c. 2 février
- d. 14 juin

Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 17 juin 2020** avec ton nom et ton adresse.

Par e-mail: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

Sur le net: [www.sev-online.ch/quiz](http://www.sev-online.ch/quiz)

Par carte postale: SEV, quiz, Case postale, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.**

Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

**La solution du concours N° 7 :** Grandvaux (VD), perché dans le cœur du vignoble de Lavaux.

**Vincent Bujard, Lausanne**, membre de Bau Arc lémanique, remporte des chèques REKA d'une valeur de 40 fr.

## SUR LES TRACES DE ...

# Patric Lüthi, pilote de bateau et mécanicien BLS



Patric Lüthi à bord du MS «Jungfrau» à Interlaken Ost.

Chantal Fischer  
[chantal.fischer@sev-online.ch](mailto:chantal.fischer@sev-online.ch)

Sa passion pour la navigation est clairement visible pendant notre entretien sur le MS «Jungfrau», à Interlaken Ost : Patric Lüthi met du cœur à l'ouvrage dans son travail pour BLS, sur le lac de Brienz. Pilote de bateau et mécanicien engagé, Patric exerce aussi, à côté de son travail quotidien, quelques mandats dans plusieurs comités. Pendant le confinement lié au coronavirus, ces derniers avaient fait une pause, ce que Patric a apprécié.

Patric Lüthi a grandi dans une ferme, au-dessus de Worblen, près de Berne. Même si ce fait ne permet guère de le supposer, grâce à son père, l'idée de naviguer lui est déjà venue alors qu'il était enfant et rapidement, il s'est inscrit dans une société de pontonniers, l'Aare Club Matte Bern. Adolescent, il a ensuite suivi plusieurs formations dans le domaine nautique pour finalement passer le permis de conduire pour bateau à moteur à l'armée, où il fut incorporé dans les fusiliers de bord.

Malgré sa passion pour la navigation, il fit d'abord une formation de polymécanicien. Mais cette profession ne lui plaisait pas vraiment. «Je savais qu'à un moment ou à un autre, je voudrais exercer un métier que tout le monde ne fait pas!». Il remplissait une bonne condition préalable pour cela grâce à cette formation de polymécanicien, car celle-ci ouvre beaucoup de portes.

### Une passion faite profession

Après quelques détours – après son apprentissage, il a travaillé comme mécanicien de maintenance chez Inotex, à Berne –, il se retrouve finalement à la Compagnie de navigation BLS sur le lac de Brienz. Pour pouvoir y travailler, il faut être passé par l'artisanat. A l'époque, ce poste vacant de mécanicien lui avait été signalé – il avait alors presque 32 ans – par le parrain de son frère. Après la procédure de candidature habituelle, il a relevé ce défi et immédiatement compris qu'il n'avait aucune idée de ce que pouvait bien être son nouveau poste. Manifestement, cette incertitude a pris ensuite un tour positif, car Patric «a embarqué» depuis neuf ans déjà. Etant donné qu'il aime beaucoup les contacts avec les client-e-s, il travaille aujourd'hui davantage comme timonier. Et vu son ambition, il entend aussi se former pour être capitaine. Sans la crise du coronavirus, il aurait pu suivre cette voie et devenir

«premier capitaine» l'année prochaine, après un examen sur deux autres bateaux qui se trouvent encore au port comme le MS «Jungfrau». Mais ce projet prendra désormais sans doute un peu de retard.

Sa passion pour la navigation aurait aussi pu l'emmener dans des pays lointains et des grands ports. «Mais je suis plutôt anxieux quand il s'agit de terres inconnues», précise-t-il. C'est pourquoi il est resté dans la région; cela, aussi pour des raisons sentimentales. Notre Bernois vit désormais à Leissigen avec sa partenaire et une fille âgée d'un an.

### Un navigateur dynamique

Notre conducteur de bateau actif est un homme demandé. Il siège dans plusieurs comités, que ce soit dans les domaines du hockey sur glace ou de la navigation fluviale sportive, mais aussi au SEV. Lorsqu'il a commencé sur son bateau, il est très vite entré au SEV. Et tout de suite, on l'a chargé de tâches au comité, jusqu'à ce qu'il reprenne par intérim la présidence du groupe Navigation BLS, son actuelle fonction. Au syndicat aussi, on l'apprécie beaucoup.

Patric Lüthi est un intuitif, il parle beaucoup et avec conviction, et on peut bien s'imaginer qu'il s'engage volontiers et vise l'efficacité. On sent aussi son ambition et la confiance qu'il a en lui, une confiance qu'il a acquise après un déménagement pendant son adolescence. «Si je fais quelque chose, je le fais correctement ou au moins, j'essaie», dit-il, en riant. Mais selon lui, ce pourrait être aussi un défaut, car dès que l'on sait bien faire quelque chose, on s'expose aussi et on est observé. Et, certains le qualifiaient en effet de snob. Mais cela ne semble pas déstabiliser Patric.

Pendant le confinement lié au coronavirus, Patric a presque toujours travaillé, en partie sur le bateau et en partie dans l'équipe de désinfection. Et il a également trouvé du positif dans cette période particulière. «Ce qui a été bien pendant la pandémie du coronavirus, c'est qu'il n'y a pas eu une seule séance de comité. Tout à coup, j'ai eu beaucoup plus de temps.» Un temps qui va bientôt à nouveau lui manquer lorsque, en plus de ses hobbies – hockeyeur et entraîneur de hockey en hiver, musculation et navigation fluviale, comme coureur et entraîneur de la relève, en été –, les nombreuses réunions annulées seront rattrapées.

Mais maintenant, c'est d'abord la reprise de la saison de navigation avec BLS, avec un peu de retard. Et là aussi, Patric Lüthi s'engagera à fond.

## BALANCE

Tiemo Wydler

